

● Gestion du temps et organisation du travail

Durée 2 jours

DATE 24 & 31 Janv. 2019

Lieux Sommières

Intervenants

Cécile Nury Rabanit,
«Au champ des possibles».
Agriculteurs expérimentés

L'organisation du travail et la gestion du temps sont des éléments centraux pour la réussite technique, économique et humaine de l'exploitation.

Cette formation vise à proposer aux agriculteurs une occasion de prendre du recul et d'analyser l'organisation de leur temps de travail.

Elle leur proposera un cadre de réflexion et des outils afin de mettre en œuvre des actions concrètes sur leur exploitation.

Objectifs

- Savoir identifier les principaux pièges de la gestion du temps.
- Acquérir les outils essentiels d'une organisation stratégique du travail et de la gestion des priorités.
- Mettre en place un plan d'actions pour organiser le travail et hiérarchiser ses priorités.
- Faire évoluer sa boîte à outils personnelle et collective.

Programme

Jour 1 : 24 Janvier

- **Rencontre autour du thème** (partage des attentes et du vécu de chacun).
- Mes priorités de vie et les grands champs d'usage de mon temps.
- Ma perception et mes comportements face au temps (analyse de situations).
- Partages et apports autour des ressources possibles.

- Élaboration d'un plan d'actions pour gérer sa relation au temps, organiser son travail.

Jour 2 : 31 Janvier

- **Ateliers pratiques**, mes outils, ses outils, nos outils au quotidien.
- **Visites d'exploitations agricoles** en production végétale et/ou animale, chez des agriculteurs expérimentés.

Procédure pour l'inscription - Formations FD CIVAM 30



Fédération Départementale des CIVAM du Gard
216 Chemin de Campagne
30250 SOMMIÈRES
tél.04.66.77.10.83.

formation@civamgard.fr

www.civamgard.fr

Organisme de formation déclaré en Préfecture

**Inscription
obligatoire**

À l'aide du [bulletin d'inscription en ligne](#)
Retrouvez toutes nos conditions générales
en [cliquant ici](#)

Rappel plafond VIVEA

En 2018, chaque contributeur VIVEA dispose d'un
crédit de 2000 € de prise en charge pour se former.
Pour cette formation un montant de 280 € sera
décompté de votre plafond.